

Un budget pour une ville plus juste, plus sûre, plus agréable, plus citoyenne et enfin écologique



DOSSIER

LE BUDGET 2021

APPROBATION RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ MÉTROPOLITAIN

Le Règlement local de publicité métropolitain a été approuvé en février 2021. Il fixe par zone, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et de préenseignes. Il permet de répondre à plusieurs enjeux : préserver les identités naturelles et patrimoniales, confronter le rayonnement touristique du territoire, préserver le cadre de vie et l'entrée de ville, participer au dynamisme économique et commercial du territoire et élaborer les dispositions générales à toutes les zones.

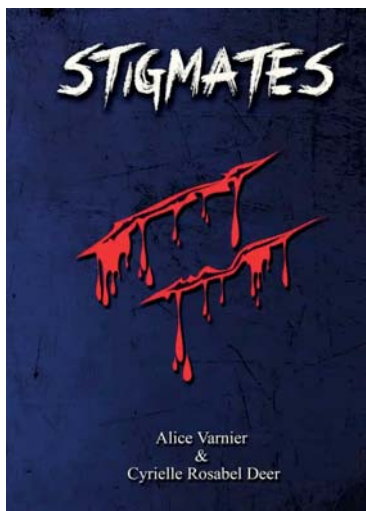
Toute demande d'installation/modification d'une enseigne ou d'un panneau publicitaire doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du service urbanisme de la Ville au 02 38 71 93 65 ou par mail à urbanisme.foncier@ville-fleurylesaubrais.fr.

Retrouvez le Règlement local de publicité métropolitain sur le site de la Ville, rubrique > Cadre de ville > Urbanisme - Affichage, publicité, enseignes.

FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE GAZ NATUREL

À Fleury-les-Aubrais, plus de 2 500 foyers sont concernés par le tarif réglementé de gaz naturel. Au 30 juin 2023, ces particuliers ne pourront plus bénéficier de ce dispositif suite à la loi Énergie Climat 2019. Pour quitter les tarifs réglementés du gaz, la démarche est simple, il vous suffit de souscrire à un nouveau contrat en offre de marché auprès du fournisseur de votre choix. Le contrat au tarif réglementé prend fin automatiquement, et cela n'entraîne ni frais, ni coupure et ne nécessite pas de changer de compteur.

Afin de vous aider à choisir un contrat de gaz en offre de marché, les pouvoirs publics ont mis en place un comparateur d'offres indépendant et gratuit : <https://comparateur.energie-info.fr>.



« Stigmates », le premier roman d'Alice Varnier

La Fleurysoise Alice Varnier a publié en auto-édition son premier roman intitulé « Stigmates ». Il s'agit d'un thriller qui se déroule dans la région anglaise du Norfolk, un endroit que l'auteure connaît bien pour y avoir séjourné et qui lui a servi de source d'inspiration.

Synopsis : « Dans un petit village du Norfolk en Angleterre, le feu ravage une maison, faisant resurgir de sombres souvenirs. Une bande d'adolescents décide alors de mener sa propre enquête ».

Le roman est disponible au prix de 12 € sur les sites de la Fnac, Cultura, Decitre, Amazon et sur le site de l'éditeur Bookelis.

Au revoir Luc Papet

Ce Fleurysois de toujours, amoureux de sa ville nous a quitté le 10 mars à 91 ans. Il fut président du Comité régional de natation de 1981 à 1993, après avoir été très actif au C.J.F. natation. Il fut aussi un témoin de notre histoire, en écrivant, deux livres : « Fleury, terre de vignobles » et « Les Fleurysois dans la guerre 1939-1945 ».

Il suivait avec passion la vie de Fleury et amoureux de la forêt, il s'était réjoui de voir, de chaque côté de sa maison, pousser les micros forêts. Il restera présent dans notre mémoire.



Élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021

Compte tenu de la crise sanitaire, les élections départementales et régionales n'ont pas pu se tenir en mars. Elles ont été reportées aux dimanches 20 et 27 juin 2021).



SEMAINE NATIONALE DE L'IDENTIFICATION

Semaine nationale de l'identification des chiens et des chats, du 7 au 13 juin

Pour la troisième année consécutive, la société I-CAD, sous délégation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, organise la "Semaine Nationale de l'identification des chiens et chats" qui se tiendra du 7 au 13 juin 2021. Plus qu'une obligation légale en France, l'identification est une étape majeure dans la vie de votre chien ou de votre chat, car elle officialise votre lien.

En effet, c'est le seul moyen de lui donner une identité et de vous rattacher à l'animal, puisque le numéro d'identification unique qui lui est attribué est officiellement lié à vos coordonnées.

Plus d'informations sur le site <https://identifier-mon-animal.fr>

Carole Canette
Maire de Fleury-les-Aubrais



édito

UN BUDGET QUI ACCOMPAGNE LE PRÉSENT ET PRÉPARE L'AVENIR !

Un premier budget pour une nouvelle équipe municipale, c'est toujours important. Un premier budget bâti en pleine crise sanitaire, c'est une chose inédite. Dans cette période si troublée qui fragilise tant de vous, tant de choses, tant de liens, je sais combien les Fleurysoises et les

Fleurysois ont besoin d'avoir la Ville à leurs côtés. Je sais aussi combien il importe de préparer l'avenir et de donner à notre commune les équipements qu'elle mérite. En préparant ce budget, nous avons donc constamment en tête ce double enjeu : la nécessité d'avoir une action quotidienne au plus proche des besoins des Fleurysois, et ne perdre aucun temps pour les grands projets pour notre ville. S'adapter, accompagner, anticiper, donc.

Ce budget nous permettra de poursuivre la mise en œuvre de notre programme, tel que vous l'avez collectivement choisi en juin dernier : d'une part mettre en œuvre notre seconde partie du Plan d'urgence, d'autre part, comme nous l'avions réclamé dans les années précédentes, donner un nouveau souffle à nos services (par des recrutements, des réorganisations, etc.) pour un meilleur service au public, et enfin lancer le travail (études, acquisitions foncières, montage des projets...) pour que puissent émerger au plus vite les premiers grands équipements. Car, avant que les premières pierres ne soient posées, il y a quelques étapes à respecter !

Un budget, ce sont des chiffres bien sûr, puisqu'il convient de veiller aux équilibres financiers. Mais des chiffres froids, bruts, ça ne dit pas tout. Des lignes budgétaires, ce sont des outils. Ce qui compte, c'est aussi et surtout, la manière dont on choisit de s'en servir. Chacune de nos actions, de ces projets seront menés, comme nous l'avons promis, au service d'une ville plus juste et attentive à tous, plus sûre, plus verte et enfin écologique, plus dynamique.

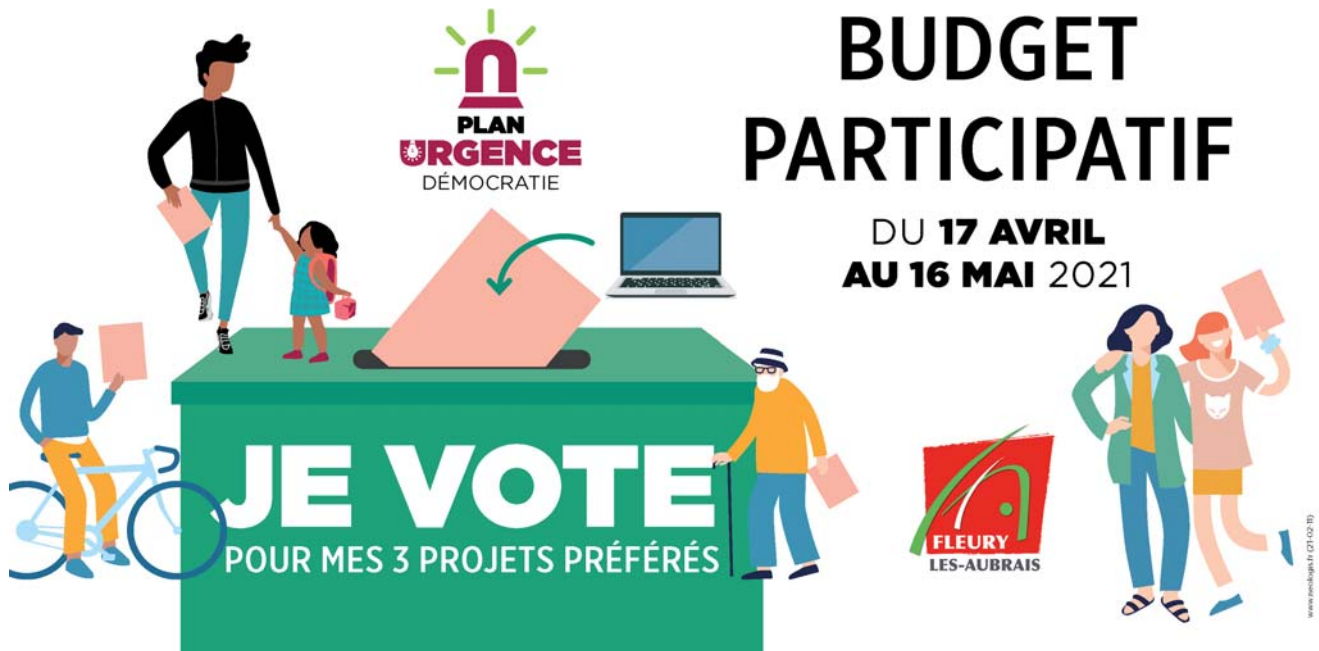
À noter



COVID-19
Coronavirus

Les informations annoncées dans ce Fleury mag (bouclage au 16 avril 2021) sont susceptibles d'être modifiées ou annulées en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Ce numéro est édité par la ville de Fleury-les-Aubrais à 12 000 exemplaires
• Place de la République - 45400 Fleury-les-Aubrais - Tél. 02 38 71 93 93 -
Mél : communication@ville-fleurylesaubrais.fr • Directrice de la publication : Carole Canette, Maire - Grégoire Chapuis, Adjoint à la communication • Directeur de la rédaction : Patrick Lage - Rédacteurs : Alexandra Hoffmann - Laura Magnier - Maël Diong • Mise en page : www.enola-creation.fr • Impression : Prévost Offset • Avril 2021 • Dépôt légal à parution



Budget participatif : les votes sont ouverts jusqu'au 16 mai !

Un jardin participatif, un parcours de santé, des boîtes à livres... Découvrez les projets pré-sélectionnés dans le cadre de la 1^{re} édition du budget participatif et votez pour vos coups de cœur ! Les votes sont ouverts jusqu'au 16 mai sur la plateforme dédiée.

La Ville a lancé cette année son 1^{er} budget participatif avec une enveloppe de 100 000 € pour concrétiser les idées des habitants. Pendant plus de deux mois (du 18 janvier au 26 mars), les Fleurysois ont pu proposer leurs idées sur la plateforme en ligne.

90 projets déposés et 32 pré-sélectionnés
Pour sa 1^{re} édition, le budget participatif de la Ville a rencontré un beau succès avec 90 projets déposés sur la plateforme. «*Les Fleurysois se sont pleinement mobilisés et nous en sommes fiers*», explique Grégoire Chapuis, adjoint

à la démocratie et à la sécurité. Une première phase d'étude a été réalisée par les services de la Ville pour analyser la faisabilité technique et financière de toutes les propositions. Une commission de revue de projets s'est ensuite tenue le 6 avril, composée d'élus et de techniciens, pour vérifier la concordance avec les critères du règlement intérieur des différents projets. Certains ont été fusionnés, d'autres retoqués car non réalisables financièrement, déjà prévus par la Ville, ou appartenant aux compétences de la Métropole ou du Département. À la fin de l'instance, la commission a pré-sélectionné 32 projets (voir ci-après).

À vos votes !
Depuis le 17 avril et jusqu'au 16 mai, vous pouvez voter pour soutenir les projets qui vous séduisent via la plateforme du budget participatif. Vous devez choisir au minimum 3 projets et au maximum respecter la jauge des 100 000 €. La bibliothèque Les Jacobins et les Maisons pour tous se tiennent à votre disposition pour vous aider dans cette démarche (sous réserve de l'évolution sanitaire).

Et après ?
À l'issue du vote, les projets ayant obtenu le plus de voix rentrant dans l'enveloppe financière seront désignés comme lauréats. Les résultats seront annoncés le 25 mai sur la plateforme, le site internet et la page facebook de la Ville. Les projets retenus seront lancés dès que possible et devraient voir le jour dans l'année (sauf contraintes techniques particulières).

LES PROJETS PRÉ-SELECTIONNÉS

12



Écologie

1. **Fleurissement des trottoirs**
Mise à disposition des Fleurysois de sachets de graines pour fleurir leur trottoir. **4 000 €**
2. **Jardin participatif du quartier des Andrillons/Ormes du Mail**
Création d'un jardin éco-responsable clôturé. **13 000 €**

3. **Des arbres fruitiers dans les espaces verts du quartier Champs du Moulin**
Plantation d'arbres fruitiers sous toutes leurs formes sur le mail Charles-Gounod pour sensibiliser à une alimentation saine et de saison. **20 000 €**
4. **Les jardinières de Balzac**
Installation de jardinières fleuries à l'entrée du 303 rue Marcelin-Berthelot avec point d'arrosage. **7 000 €**

5. **Le jardin partagé du quartier du Clos de la Grande Salle**
Remise en état du jardin partagé existant et mise en place de 2 tables de jardinage pour Personne à Mobilité Réduite. **2 500 €**
6. **Les palmiers de Lamballe**
Végétaliser les terre-pleins en plantant des palmiers qui pourraient aussi absorber une partie du CO₂ des voitures. **50 000 €**

7. Un jardin partagé à l'angle des rues Condorcet et Cosmonautes

16 000 €

Création d'un jardin partagé en parcelles définies avec 2 tables de jardinage pour Personne à Mobilité Réduite.

8. Un Fleurysois, une plante

Un plant d'arbre ou un lot d'herbes aromatiques offert par foyer.

25 000 €

9. Mon beau jardin-Résidence Ambroise-Croizat

25 000 €

Installation d'une terrasse en bois et plusieurs bancs dans le jardin de la RAPA.

10. Une grainothèque à la bibliothèque

Mise à disposition d'une grainothèque à la bibliothèque des Jacobins.

550 €

11. L'écologie à travers le jardin oasis

8 000 €

Installation d'une structure-jardin hors sol pour jardiner ensemble et se rencontrer autour d'un espace végétal.

12. Récupérateurs d'eau de pluie

Installation de récupérateurs d'eau de pluie dans les écoles pour arroser leurs potagers et sensibiliser à l'utilisation de l'eau.

2 000 €

16



Animation de la ville

13. Un peu de fraîcheur au parc de l'Hermitage

60 000 €

Création d'un espace avec brumisateurs pour permettre aux familles de se rafraîchir l'été.

14. Une grande structure de jeux au domaine de la Brossette

Implantation d'une grande structure de jeux en bois.

80 000 €

15. L'espace extérieur de la piscine des Jacobins

Valorisation de l'espace extérieur de la piscine pour un véritable lieu de détente (transats, livres à disposition...).

6 000 €

16. Un terrain de boules dans le quartier de Lamballe

25 000 €

Création d'un terrain de pétanque clôturé.

17. Une aire de jeux pour les enfants sur la place Jean-Macé

Implantation d'une aire de jeux en bois clôturée.

70 000 €

18. Un terrain de pétanque sur la promenade du 1^{er} mai

25 000 €

Création d'un terrain de pétanque clôturé.

19. Le toboggan du Parc de l'Hermitage

16 000 €

Remise en état du toboggan et réalisation d'un sol souple.

20. Des boîtes à livres

4 000 €

Fabrication de boîtes à livres réalisées en partenariat avec le lycée Jean-Lurçat à disposer dans différents quartiers de la ville.

21. Des séances d'aquabiking

7 000 €

Mise en place de séances hebdomadaires.

22. On vous livre

13 000 €

Mise en place d'actions culturelles pour les quartiers de la ville, plus particulièrement au moment de l'été à l'aide d'un triporteur électrique.

23. Les sculptures Roger-Toulouse rénovées

7 000 €

Rénovation et organisation de visites pédestres ou à 2 roues.

24. Un parcours sportif au parc de Lignerolles

45 000 €

Installation d'un parcours de street workout (matériel de musculation ou remise en forme).

25. Sport pour tous au parc de Lignerolles

34 000 €

Un parcours sportif défini et équipé d'agrès de fitness.

26. Un parcours de santé au parc de l'Hermitage

34 000 €

Un parcours équipé d'agrès de fitness.

27. Le sport-santé dans le quartier Lamballe

20 000 €

La continuité du parcours sportif existant au parc de Lamballe complété d'agrès de fitness.

28. Une zone de jeux canins sur la place Jean-Macé

Création d'un espace clôturé et équipé de bancs, poubelle, distributeur de sacs à déjections et de 1 ou 2 jeux.

50 000 €

4



Sécurité et tranquillité

29. Réfection de la piste routière de l'école Marie-Curie

Réfection en enrobé avec remise en état du carrefour feux tricolores et changement des panneaux de signalisation.

60 000 €

30. Création d'une piste d'initiation routière à la circulation à vélo sur le mail Charles-Gounod

80 000 €

Mise en place d'une piste routière pour initier les plus jeunes à la pratique du vélo sur route.

31. Nouveau chemin au parc du Clos de l'Ange

14 000 €

Réfection du cheminement autour du bassin du Clos de l'Ange, endroit très emprunté pour la promenade quotidienne.

32. Du silence pour tous au parc de l'Hermitage

500 €

Installation de panneaux de rappel au respect du silence dans le parc.

Retrouvez les projets détaillés sur la plateforme du budget participatif : <https://budgetparticipatif.fleurylesaubrais.fr/>

« Être aux côtés de la population fleuryssoise »

Au mois d'avril, la France a vécu son troisième confinement pour freiner la propagation de la Covid-19. À Fleury-les-Aubrais, les services municipaux se sont adaptés pour accompagner au mieux les Fleuryssois pendant cette période.

Et de trois. Après mars et novembre 2020, la France s'est confinée une troisième fois au mois d'avril pour quatre semaines. Suite aux annonces du Président de la République le 31 mars, une cellule de crise a été réactivée dès le lendemain par Madame la Maire. Elle réunit régulièrement, en visio-conférence, élus et services de la ville pour faire le point sur l'organisation municipale et les mesures à mettre en place. « Nous voulons être aux côtés de la population fleuryssoise. Nous allons faire au mieux pour les soutenir » a expliqué Carole Canette, maire de Fleury-les-Aubrais, à l'issue de la première cellule de crise, le 1^{er} avril 2021.

Les écoles et crèches fermées

Conformément aux annonces gouvernementales, les crèches, les écoles maternelles et primaires ont été fermées. Pendant cette période, un accueil des enfants des personnels prioritaires a été mis en place.

Des services ouverts ou adaptés

La mairie et le Centre communal d'action sociale (CCAS) sont restés ouverts au public pendant la période de confinement. Les bibliothèques municipales ont maintenu leurs activités afin de permettre à la population de continuer de retirer des ouvrages et aux étudiants d'être accueillis. Les services proposés

à la résidence Ambroise-Croizat ainsi que le portage des repas ont été conservés. D'autres services municipaux se sont adaptés à la période exceptionnelle. Le Relais d'assistantes maternelles (RAM) a continué en visio ses missions d'information des parents et des assistantes maternelles. En dehors des vacances scolaires, le conservatoire Maurice-Ravel a assuré ses cours en distanciel.

Si les maisons pour tous ont fermé leurs portes, elles ont préservé le lien social avec la population en allant à la rencontre des habitants. Le marché dominical a également été maintenu au stade Jacques-Duclos. Une organisation municipale exceptionnelle pour que le confinement rime un peu moins avec isolement.





Plus de 10 000 vaccinations mi-avril

Pour participer à l'effort national, Carole Canette, maire de Fleury-les-Aubrais, a proposé, début janvier, d'ouvrir un centre de vaccination sur le territoire. Le 18 janvier, sur décision de la Préfecture du Loiret, le centre culturel La Passerelle ouvrait et vaccinait les premières personnes éligibles.

Trois mois plus tard, Christelle Brun-Romelard, adjointe à la santé et au handicap, fait le point sur le fonctionnement du centre de vaccination fleurysois. Entretien réalisé le 8 avril 2021.

Depuis l'ouverture du centre de vaccination à La Passerelle le 18 janvier 2021, combien de personnes ont été vaccinées ?



Le centre de vaccination a procédé à plus de 10 000 vaccinations depuis son ouverture. Nous recevons 130 flacons de vaccins par semaine ce qui nous permet de vacciner près de 200 personnes par jour, sans compter les jours exceptionnels de vaccination organisés par le SDIS certains week-ends.

Sur la durée, réussissez-vous toujours à trouver le personnel médical (infirmiers, médecins) nécessaire pour vacciner ?

Nous avons toujours de nombreux volontaires ! Ils sont très mobilisés et investis ! Ils nous donnent leurs disponibilités et nous organisons les plannings pour avoir chaque jour un médecin et quatre infirmiers sur le centre. Aujourd'hui, nous pouvons compter sur une cinquantaine d'infirmiers et une quarantaine de méde-

cins actifs et retraités. C'est également sans compter ceux qui ne peuvent pas venir au centre mais qui attendent d'avoir la possibilité de s'investir dans la campagne de vaccination dans leur cabinet.

Quels sont les moyens pour prendre un rendez-vous pour se faire vacciner ?

Aujourd'hui les moyens pour prendre rendez-vous sont ceux mis en place par l'État depuis le début de la vaccination : les sites internet doctolib.fr / sante.fr et les numéros de téléphone 0 800 009 110 (numéro national) ou 08 05 02 14 00 (numéro local). Nous savons qu'il est très difficile de trouver des créneaux. À ce jour, les personnes de plus de 75 ans et ceux de plus de 50 ans avec des comorbidités restent le public cible prioritaire. Ceux qui auraient des difficultés pour se faire vacciner peuvent se rapprocher du CCAS pour essayer de trouver une solution.

Qu'en est-il de la coopération intercommunale pour faire fonctionner le centre ?

Elle fonctionne toujours aussi bien, et c'est une aide bienvenue car le centre de vaccination coûte 10 000 € par

semaine à la Ville. Chacune à leur tour les communes de Saran, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-le-Blanc, Semoy, Chanteau, Ormes, La-Chapelle Saint-Mesmin, Ingré et Boigny-sur-Bionne mettent à disposition du personnel communal, soit 2 à 3 personnes par jour qui viennent nous prêter main forte ! Il ne faut pas oublier non plus la réserve communale de sécurité civile, dont les bénévoles assurent chaque jour l'accueil et l'accompagnement des personnes vaccinées ! Au nom de la Ville, nous les remercions tous pour leur engagement à nos côtés !



Un budget pour une ville plus citoyenne



Bruno Lacroix, adjoint aux Finances, présente dans cet entretien le budget 2021, le premier de la mandature. Un budget qui porte de nouvelles ambitions pour une ville plus juste, plus sûre, plus agréable, plus citoyenne et enfin écologique.

Comment résumeriez-vous ce budget 2021 ?

Le budget global de la ville est de 39,6 millions d'euros. 32,1 millions pour le fonctionnement et 7,5 pour l'investissement dont 3,1 pour les dépenses d'équipement.

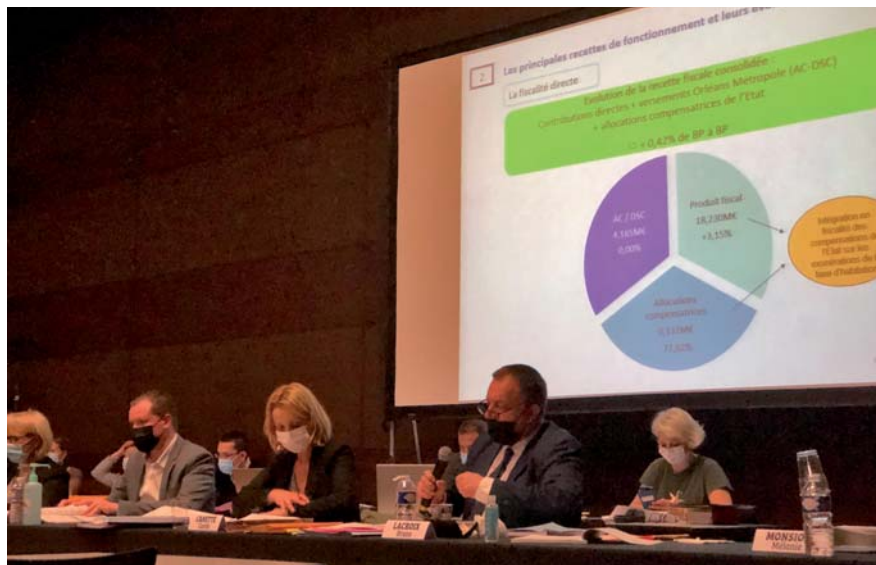
C'est un budget qui permet une amélioration des services municipaux, du cadre de vie des fleuryssois tout en préparant l'avenir à travers le lancement de nouveaux projets d'équipements.

Malgré la crise sanitaire et le caractère contraint d'une grande partie des dépenses municipales, c'est un budget qui respecte les grands équilibres budgétaires et financiers en assurant un autofinancement de 1 million d'euros, sans augmentation des taux de fiscalité communaux.

Ce budget a nécessité plus de 3 mois de travail avant son adoption au conseil municipal du 29 mars. Ce n'est pas rien et je tiens à remercier l'ensemble des services, particulièrement celui des finances pour leur implication et le travail réalisé.

Quels sont les grands axes de ce budget ?

Ce premier budget nous donne l'opportunité de concrétiser nos engagements. Ainsi, après 271 000 € en 2020 et 729 000 € pour ce budget, nous atteignons l'enveloppe de 1 million de notre Plan d'urgence destiné à améliorer rapidement le quotidien des Fleuryssois.



La ville sera plus juste avec les actions entreprises autour de la solidarité, de l'accessibilité des bâtiments communaux, du lancement du projet d'EHPAD et de la reconstruction de la MPT Jean Villar. Elle sera plus sûre avec les nouvelles missions de la Police municipale et un travail de médiation renforcé.

Les travaux d'entretien accrus sur les bâtiments communaux, l'espace public, les espaces verts, la remise aux normes des jeux pour enfants, la nouvelle cour de l'école Jacques Brel ou encore les canopées, participeront à rendre la ville plus agréable.

La ville sera plus écologique avec la mise en place des micro-forêts, d'un fleurissement durable, et par la plantation de nombreux arbres.

Notre ville sera aussi plus citoyenne avec le budget participatif de 100 000 euros mis en place et qui, fort de 90 contributions, remporte déjà un vif succès.

Un budget marqué par la crise du Covid ?

Au-delà des dépenses supplémentaires induites par la crise sanitaire pour le fonctionnement des services et la protection des agents, l'équipe municipale a pris des décisions fortes et solidaires pour faire face à cette épreuve. Ainsi, en s'appuyant sur les personnels et les bénévoles, nous avons pu doter les enfants d'âge scolaire de masques, distribuer des chocolats à nos aînés ou encore mettre en place le centre de vaccination

de La Passerelle.

La subvention de la Ville au Centre communal d'action sociale (CCAS) est en augmentation de plus de 13 % pour permettre notamment un soutien aux étudiants fleuryssois.

Quant au secteur associatif, fortement touché par la suspension des activités et la perte d'adhérents, il voit le soutien de la ville renforcé avec des subventions en hausse de 3,57 %.

Et pour la suite du mandat ?

À travers le programme pluriannuel d'investissements qui s'élève à 26,3 millions d'euros, nous travaillons d'ores et déjà sur les prochaines années... Nous lancerons, dès 2021, les études pour la reconstruction de la MPT Jean Villar et le projet d'EHPAD. La salle des fêtes et le gymnase Devailly seront réalisés dans la deuxième partie du mandat.

Au-delà de ces grands équipements, nous amplifierons le programme d'accessibilité des bâtiments communaux et poursuivrons le déploiement de la fibre dans les sites publics.

Pour financer ces investissements, nous devons rester vigilants sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Nous aurons également un recours maîtrisé à l'emprunt tout en menant une démarche volontariste sur la recherche de financements auprès d'autres collectivités et organismes publics.

plus juste, plus agréable, et enfin écologique

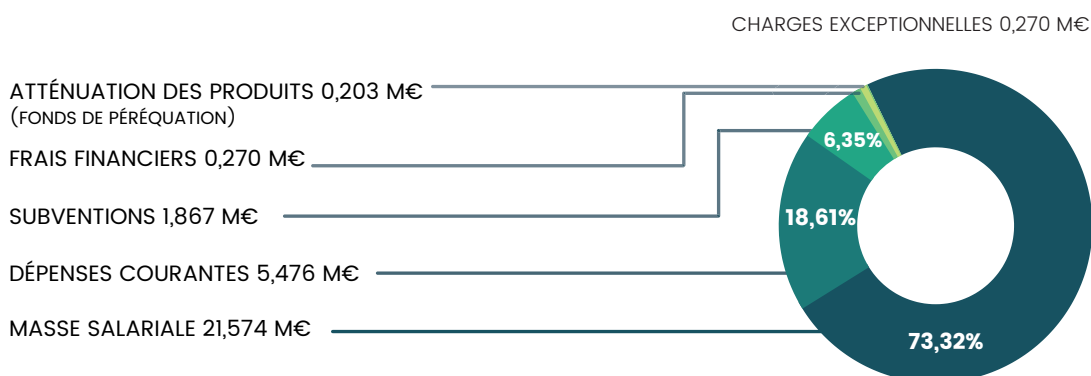
Budget principal 2021 39, 657 Millions d'€

Fonctionnement
32, 135 M€

Investissement
7, 522 M€
dont 3,108 M€
de dépenses d'équipement

Quelle est la différence entre dépenses de fonctionnement et d'investissement ?

Les dépenses de fonctionnement correspondent à des dépenses courantes liées à une utilisation immédiate telles que le personnel et les charges courantes de la Ville (téléphone, carburant, électricité...). Les dépenses d'investissement, elles, sont liées à quelque chose de durable à créer, conserver, renouveler ou accroître.



Et pour les impôts ?

Le conseil municipal doit fixer chaque année les taux de fiscalité qui seront appliqués aux bases d'imposition. La loi de finances 2020 a supprimé intégralement la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais reste conservée sur les résidences secondaires ainsi que sur les locaux vacants. Cette disparition est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur leur territoire.

Conformément à l'engagement de la municipalité de ne pas augmenter les taux de fiscalité communaux (37,63%). La taxe foncière sur les propriétés bâties devant maintenant intégrer la part départementale de 18,56%, le taux global s'élèvera à 56,19%.

Cette fusion aura un effet neutre sur les contribuables fleurysois!





Taxes	Taux 2020 (Pour mémoire)		Taux 2021
Taxes foncière sur les propriétés bâties	Part communale : 37,63%	56,19%	56,19% (37,63% + 18,56% : taux communal et transfert du taux départemental, conformément à la loi de finances 2020)
	Part départementale: 18,56%		
Taxes foncière sur les propriétés non bâties	84,81%		84,81%

Budget 2021

3, 108 Millions d'€ d'investissement en dépenses d'équipement

Les éléments ci dessous sont une liste non exhaustive de tous les projets menés sur le territoire mais permettent de vous donner quelques indications sur les ambitions que portent ce budget 2021.

Une ville plus écologique

-  • Plantations durables, micro-forêts urbaines et jardin à thème : **50 000€**
 - Canopée à l'école élémentaire Aragon : **32 700€**
-  • Plantation des jardinières du mail Abbé Grégoire : **7 700€**
-  • Achat d'animaux dans le cadre de la ferme pédagogique : **5000€**
-  • Plantation de deux gros platanes à l'école élémentaire Jules Ferry : **3 000€**
- Bornes de recharge pour les véhicules électriques du centre technique : **20 000€**

Une ville plus juste

- **Travaux d'accessibilité :**
 - École élémentaire Jules Ferry
 - Crèche des Oisillons
 - Stades Fernand Sastre, Pierre Albaladejo, Michel Bernard et Parc des Sports Jacques Duclos
 - École Marie Curie (réfection des blocs sanitaires filles et garçons avec 1 WC pour personnes à mobilité réduite chacun)

→ **160 000€**

-  • Lancement du projet d'EHPAD : **50 000€**
- Lancement du projet de la Maison pour Tous Jean Vilar : **50 000 €**



Lancement
des grands
projets

Plan d'urgence 1 million d'€

- 270 000 € réalisés en 2020
- 730 000 € en 2021



Une ville plus citoyenne



100 000 € de
BUDGET PARTICIPATIF

- Refonte du site internet de la Ville : 35 000€

Une ville plus agréable



- Réfection de la cour d'école Jacques Brel : 200 000€

- Mise en conformité des aires de jeux (écoles René Ferragu et Maurice Jourdain, île aux mômes...) : 50 000€



- Pose de films pare-soleil aux Oisillons : 13 000 €



- Installation de sonnettes et de visiophones pour les écoles : 12 000€



- Travaux dans les locaux du cadre de vie (réfectoire et vestiaire) : 200 000€



- Ravalement de la façade ouest de l'espace culturel : 11 000€





En mars, la 2^e tranche de la micro-forêt a été réalisée. Près de 3000 végétaux ont été plantés impasse Ferragu.

La végétalisation de la Ville se poursuit

Annoncée comme un axe majeur du nouveau mandat municipal, la transition écologique continue de marquer son empreinte sur la Ville. Chaque mois, la végétalisation se poursuit pour une ville plus agréable à vivre au quotidien.

Le printemps et l'arrivée des beaux jours transforment les espaces extérieurs. Les fleurs offrent à la Ville leurs jolies teintes couleurs qu'elles avaient gardées bien caché tout l'hiver. Cette année Fleury-les-Aubrais s'est parée de belles teintes grâce à la plantation cet automne de plus de 81 000 bulbes (narcisses, crocus, etc.) sur le territoire fleurysois. Des plantations dites « durables » puisque six variétés de narcisses ont été plantées afin de permettre une floraison durant trois mois tous les ans pendant 10 ans.

Cet hiver, un paillage en plaquette de peuplier a également été déposé autour des arbustes. Une méthode plus durable pour l'entretien des espaces verts puisqu'elle permet de limiter la pousse des mauvaises herbes et de conserver l'humidité des plantes.

Une micro-forêt étendue

Mi-mars, la 2^e tranche de la micro-forêt a été installée impasse Ferragu. Près de 3000 végétaux de 36 espèces différentes ont été plantés sur 550 m². Les enfants des centres de loisirs et le Conseil Fleurysois des Jeunes ont été conviés pour participer à la plantation avec les services municipaux.

Prévus dans le cadre du plan d'urgence, ce sont au total 1034 m² qui ont été végétalisés en centre-ville (impasse Ferragu et rue Marcelin-Berthelot). Ce système de micro-forêt mis au point par le botaniste japonais Miyawaki permet d'apporter plus de

fraîcheur, une meilleure absorption du CO₂ et de favoriser le développement de la biodiversité en milieu urbain.

Des canopées multipliées

Début mars, deux nouvelles canopées ont été installées dans les cours des écoles maternelles et élémentaires Louis Aragon. Elles s'ajoutent à celles déjà installées mi-décembre place Abbé-Pasty (3) et à l'école Henri-Wallon (2).

Ces canopées ont pour but de végétaliser les espaces bitumés et d'obtenir des zones ombragées.

Toutefois, il n'est pas toujours nécessaire d'installer des structures lorsque la nature fait déjà son travail. Ainsi, l'annexe de l'école René-Ferragu bénéficie déjà d'une canopée naturelle réalisée au fil des années avec des platanes taillés en plateau.

Des arbres plantés

La Ville prend soin de ses arbres et veille au renouvellement de son patrimoine vert. En fin d'année, une cinquantaine d'arbres ont ainsi été plantés dans les espaces verts municipaux pour remplacer des arbres abattus car morts ou malades mais aussi en supplément des variétés déjà existantes. Début avril, le revêtement en caoutchouc autour des arbres de la Promenade du 1^{er} mai a été enlevé afin de redonner sa place à la végétation pour une ville toujours plus verte !



Pour poursuivre la végétalisation de la Ville, le revêtement en caoutchouc a été arraché au pied des arbres de la Promenade du 1^{er} mai.



Plus de 81 000 bulbes ont été plantés cet hiver pour fleurir la Ville au printemps.

La ville de Fleury-les-Aubrais soutient les étudiants

La crise de la Covid-19 a fortement impacté les étudiants au niveau scolaire, financier, matériel ou psychologique. Beaucoup d'étudiants sont dans une situation précaire et ont besoin d'aide. La Ville a souhaité mettre en place plusieurs dispositifs pour répondre au mieux à leurs besoins. Un étudiant témoigne.



Pouvez-vous vous présenter ?

Bonjour, je m'appelle Marc*, j'ai 21 ans et j'habite à Fleury-les-Aubrais. Je suis étudiant en Master 1 Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique à l'université d'Orléans.

De quelle aide avez-vous bénéficié ?

« J'ai demandé une aide financière auprès de la mairie de Fleury-les-Aubrais. L'aide financière est un chèque d'une valeur de 50 € renouvelable, ce qui n'est pas négligeable dans notre situation. Avec la crise sanitaire, nous ne pouvons pas travailler à côté de nos études ou faire des petits jobs. Cette aide était donc la bienvenue.

Comment avez-vous entendu parler de ce plan d'aide ?

« J'ai entendu parler de cette aide étudiante grâce à mon frère qui avait déjà fait la demande quelque temps auparavant. Il l'avait vu sur le site de la Région YEP'S**, il me l'a conseillé et m'a dit que ça pourrait m'aider aussi. Je n'ai donc pas hésité.

Que pensez-vous de ce dispositif ?

Je suis très content du dispositif, cela me rassure de savoir que les étudiants ne sont pas mis de côté pendant cette crise sanitaire. Le plan d'aide est très varié, que ce soit pour de l'aide psychologique, financière, ou même matérielle, les étudiants n'ont pas tous les mêmes besoins.

Je crois que cette aide fera le plus grand bien à ceux qui en ont besoin. Ce

sont des aides intéressantes donc non-pour nous. Avoir une aide de 50 €, par exemple, va grandement m'aider. Donc oui, le dispositif mis en place par la Ville m'est utile.

** Marc, prénom d'emprunt car l'étudiant a souhaité garder l'anonymat.*

*** Dispositif de la Région Centre-Val de Loire qui rassemble des informations et des accès à des aides et services pour les 15-25 ans : <https://www.yeps.fr/>*

Plan d'actions global

Pour venir en aide aux étudiants, la Ville a mis en place un plan d'actions global et a débloqué un budget de 40 000 €.

Ce plan d'aide s'est décliné en 3 axes :

L'accompagnement du parcours : l'accompagnement à la recherche de stages auprès des entreprises du territoire et au sein des services municipaux. L'orientation vers le tiers lieu numérique pour les étudiants, qui a été ouvert à la bibliothèque des Jacobins afin de rompre l'isolement et de profiter d'une connexion WIFI adaptée, dans un cadre favorisant les échanges et la communication.

Une aide financière : la mise en place de chèques d'urgence d'une valeur de 50 € renouvelable deux fois sur une période de trois mois.

Un soutien psychologique : la mise en place de permanences assurées par des psychologues à destination des jeunes. Ces permanences ont été ouvertes aux étudiants et à tout jeune de 18-25 ans impacté par la crise de la Covid-19.



Les équipes sur le terrain pour lutter contre les dépôts sauvages

Sacs poubelles bloquant l'accès aux colonnes enterrées, cartons, meubles, pièces automobiles... La ville de Fleury-les-Aubrais a lancé depuis avril une campagne de lutte contre les dépôts sauvages, avec l'appui du Pôle territorial Nord d'Orléans Métropole.

Déposer n'importe où un sac poubelle, abandonner son vieux canapé et d'autres meubles dans la rue, jeter ses cartons sur le trottoir, à travers notamment des actions coups de poing, Carole Canette souhaite combattre le fléau du dépôt sauvage d'ordures. « Il faut arrêter ces comportements qui polluent la ville. Nous voulons une ville plus propre, plus agréable en triant tout simplement ses déchets. Il y a de la responsabilité de tous. Alors que des containers sont vides ou que les colonnes enterrées sont loin d'être pleines, des sacs, des meubles, des cartons sont déposés tout autour et empêchent leur usage normal. Il faut que cela cesse, nous allons retrouver les auteurs de ces dépôts sauvages et tout mettre en œuvre avec la police municipale pour qu'ils soient verbalisés », annonce Carole Canette, Maire de Fleury-les-Aubrais..

Des scènes de crimes

La mobilisation est générale, la méthode radicale. La veille au soir, les équipes de propreté du Pôle territorial nord d'Orléans Métropole repèrent certains dépôts sauvages. Avec des panneaux et du ruban, ils sont transformés en « scènes de crimes ». L'objectif de la première opération coup de poing lancée dans le quartier de Lamballe est une colonne enterrée recouverte de sacs poubelles, de cartons et de meubles. Les agents de propreté jettent les sacs dans un camion et les ouvrent à la recherche de papiers permettant d'identifier les auteurs de ce dépôt sauvage. Les identités de plusieurs personnes avec les adresses sont retrouvées. Présente sur place, la police municipale relève tous les indices pour rédiger un procès-verbal de contravention. De l'autre côté de la Ville, sur la Hartière, la scène de crime encercle un gros canapé, de la literie, d'autres meubles et beaucoup de cartons... Là encore des identités sont retrouvées. Les auteurs seront sanctionnés.

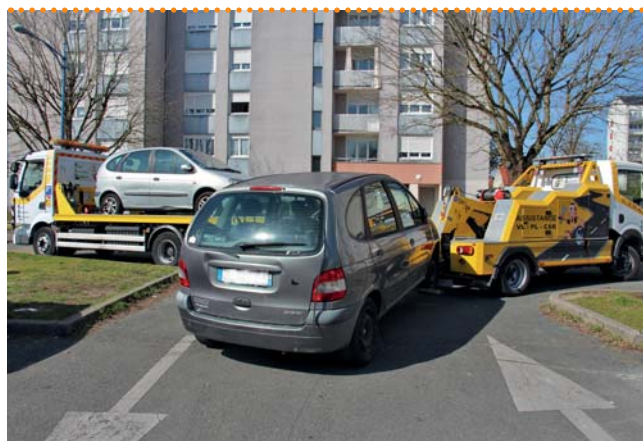
« Chaque jour, nous patrouillons dans les quartiers pour enlever ces dépôts sauvages qui reviennent très vite. À l'échelle de la Métropole cela représente chaque année des milliers de tonnes! Le coût est énorme. Il faut que les comportements changent » souligne un agent du service propreté.

La Ville travaille également avec les bailleurs pour trouver les solutions les plus adaptées aux problématiques rencontrées sur le terrain.

Opération d'enlèvement de voitures « épaves » ou « ventouses »

Une opération d'enlèvement de véhicules a été organisée par la police municipale sur le parking des Ormes du Mail. A cette occasion, 10 voitures, stationnées depuis plus de 7 jours ont été enlevées. En plus d'occuper une place de stationnement de manière abusive, ces voitures peuvent parfois représenter un danger sur la voie publique de par leur état. Leurs propriétaires s'en débarrassent à moindres frais dans des zones où le stationnement est gratuit. En 2020, 138 véhicules ont été enlevés à Fleury-les-Aubrais.

L'enlèvement de voitures dites « épaves » ou « ventouses » est une mesure supplémentaire de la municipalité pour rendre la Ville plus propre et plus agréable.



Orléans Métropole et ses communes construisent le territoire de demain

Le plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) est en cours d'élaboration. Après les réunions publiques et les permanences en mars, les Fleurysois ont maintenant rendez-vous en septembre pour l'enquête publique. Le point sur les enjeux du PLUm pour Fleury-les-Aubrais.



octobre (dates non définies à la date du bouclage le 16 avril). Le PLUm doit être adopté définitivement au 1^{er} trimestre 2022.

Avec des spécificités locales

Si le PLUm définit les orientations urbanistiques à l'échelle métropolitaine, les spécificités locales sont ajoutées dans des cahiers communaux annexés au PLUm. Pour Fleury-les-Aubrais, l'enjeu est de déterminer les règles architecturales, environnementales et patrimoniales propres à son territoire (clôtures, plantations, aspect extérieur des constructions, etc.). La ville doit également adapter le zonage existant à la nouvelle nomenclature intercommunale (activités mixtes, commerciales, industrielles / équipements communaux / quartiers pavillonnaires, etc.), ainsi que les Orientations d'aménagement et programmation (OAP) des projets fleurysois (Interives, Longuève, Clos de Lamballe, etc.). Elle doit enfin veiller à la préservation de la Trame Verte, protéger le bâti ancien et instaurer des règles d'emprise pour encadrer la densification et l'imperméabilisation des sols.

Vous avez des questions sur le PLUm ?
plum@orleans-metropole.fr /
urbanisme.foncier@ville-fleurylesaubrais.fr
 ou 02 38 71 93 65

Très technique, l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) n'attire pas forcément les foules. À tort, car c'est ce document qui précise les orientations d'aménagement sur le territoire pour les dix ans à venir. Vous avez un projet immobilier ? Envie de faire construire un abri de jardin, un garage, une clôture sur votre terrain ? C'est le Plan local d'urbanisme qu'il faudra consulter pour connaître les règles.

Un document métropolitain

Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est Orléans Métropole qui est devenue compétente en matière de planification urbaine. C'est

donc un PLU à l'échelle métropolitaine qu'il faut élaborer. Différentes étapes ont rythmé ces dernières années (toute la démarche du PLUm est disponible sur orleans-metropole.fr). En mars 2021, les Fleurysois ont pu assister à des réunions publiques en ligne (crise sanitaire oblige) où leur ont été présentés les documents réglementaires (règlement, zonage, plans, etc.). L'élaboration du PLUm doit être arrêtée officiellement en conseil métropolitain en avril. Si les Fleurysois souhaitent proposer des corrections, ils pourront le faire auprès du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui aura lieu en septembre/

Un système d'alerte en cas de risques majeurs

Ce dispositif métropolitain gratuit permet d'informer la population, le plus rapidement et largement possible, d'un incident et des consignes de sécurité à suivre par message vocal, sms et/ou mail. Il suffit de s'inscrire gratuitement sur www.orleans-metropole.fr et en fonction de vos choix, vous serez alerté sur les risques majeurs (inondations, intempéries, risques industriels, épidémies, attentats, etc.), les pics de pollution atmosphériques et/ou l'état des routes en hiver (neige, verglas).



Fleury-les-Aubrais

engagée pour la Culture

À partir de mai, plusieurs actions culturelles vont être organisées sur l'ensemble de la ville. Des manifestations courtes, organisées dans le respect des règles sanitaires, qui vont mettre du baume au cœur dans le cadre d'une saison culturelle fortement bouleversée. Si nous sommes toujours privés de salles de cinéma et de spectacle, qu'importe, c'est la culture qui viendra aux Fleurysois !



Carole Canette, maire de Fleury-les-Aubrais, et Bernard Martin, adjoint à la culture, au patrimoine historique et à la mémoire, sont venus échanger avec la Cie Allo Maman Bobo en résidence à La Passerelle en mars.

Avec la fermeture des salles de cinémas et de spectacle décidée par l'État, le monde de la Culture a été mis à mal ces derniers mois. Pour aider les intermittents et les compagnies locales, la ville de Fleury-les-Aubrais a pris plusieurs décisions et affirme sa politique de soutien à la Culture.

La culture hors les murs

De mai à fin juin, des manifestations culturelles assurées par des professionnels seront organisées les mercredis, samedis et dimanches en extérieur sur toute la Ville. Des formats courts d'une quinzaine de minutes maximum (pour éviter les attroupements), ou des déambulations, pourront prendre la forme de flash-mob, mini-concerts, sketches, contes, etc. Une enveloppe de 25 000 € a été allouée par la ville pour ces actions de culture hors les murs.

Des dédommagements pour les compagnies et les intermittents

Cette année la saison culturelle de La Passerelle a été fortement perturbée et une grande partie des spectacles annulée. Pour soutenir les artistes en ces temps difficiles, la Ville a décidé de dédommager à hauteur de 30 % tous les spectacles déprogrammés et s'est engagée à les reprogrammer l'année prochaine. Ces indemnités représentent un montant total de 40 224 €.

Par ailleurs, les intermittents habituellement embauchés par La Passerelle pour assurer les prestations techniques (sons, lumières, repasseuse, etc.) ont été indemnisés à hauteur du contrat initialement prévu soit 20 036 €. La Ville a versé au total 60 260 € d'indemnisation.

Des résidences artistiques amplifiées

En plus de sa saison culturelle, La Passerelle accueille régulièrement et gratuitement des résidences artistiques. Cette offre permet aux artistes de bénéficier d'une salle, d'un plateau et d'un régisseur pour travailler leurs créations artistiques sur plusieurs jours. Habituellement organisées sur les petites vacances scolaires, la déprogrammation de la saison culturelle a permis cette année d'augmenter singulièrement le nombre de résidences artistiques.

Lors de cette année atypique, une dizaine de compagnies ont pu être accueillies sur plusieurs semaines de septembre 2020 à mai 2021. Des sorties de résidence artistique sont également organisées pour que les compagnies puissent présenter des extraits de leurs spectacles aux professionnels.

« C'est une réelle volonté de la Ville de soutenir la Culture en ces temps compliqués. La Passerelle est un des rares établissements de la métropole à proposer de telles mesures » explique Bernard Martin, adjoint à culture, au patrimoine historique et à la mémoire.



Une plaque devant le monument aux morts rend hommage à la résistante Suzanne Gerondeau.



À la mémoire des résistants et déportés

De juin 1940 à août 1944 Fleury-les-Aubrais fut sous la botte allemande. Des Fleurysois n'acceptèrent pas cette domination et souvent, au prix du sacrifice de leur vie, résistèrent. Aujourd'hui des cérémonies commémoratives nationales, des plaques et des noms de rues rappellent cette période.

Le monument aux morts, à l'entrée de la rue Pasteur, donne sept noms de résistants et déportés politiques. Qui étaient-ils ?

Devant le monument, une plaque : « à Suzanne Gerondeau les habitants de Fleury reconnaissants ». Elle est née en 1915. En 1943 elle dirige une importante entreprise de bois et de matériaux à Fleury, rue Jean Jaurès. Elle est membre du réseau Buckmaster, réseau rattaché à l'état-major anglais. Elle est arrêtée en avril 1943 et déportée en Allemagne. Elle est libérée du camp de Bergen Belsen en avril 1945. Atteinte du typhus, elle meurt en juin 1945 à l'âge de 30 ans.

Derrière le monument, une plaque : déportés politiques et de la résistance avec les noms suivants :

- **Bordier Jean** mort à 22 ans, membre du réseau Buckmaster. Peut être arrêté à l'été 43. Mort en février 45 à Buchenwald.
- **Colas Abel** mort à 45 ans. Garagiste, membre des corps francs Vengeance, arrêté début 44, mort le 27 janvier 1945 dans un camp annexe de Mauthausen, Gusen.
- **Herry Alain** mort à 32 ans, membre

du réseau Turma-Vengeance, déporté en 1944 à Buchenwald, mort le 2 mars 1945 à Eschenshausen.

- **Girault André** mort à 39 ans le 01/08/1942. Pas d'autres informations.
- **Martin Louis**, aucune information sur ce résistant déporté.
- **Popot Georges**, cheminot, mécanicien aux Aubrais. Né en 1895, déporté en octobre 1943 à Buchenwald, mort au camp de Dora le 22 mars 1944. Une rue de Fleury porte son nom.

D'autres Fleurysois menèrent le combat contre le nazisme :

- Dès 1941, des militants communistes éditaient des tracts clandestins appelant à la résistance. Les époux Crossonneau, tonneliers rue Marcelin Berthelot permirent la reproduction de tracts dans leur cave. Tracts diffusés sur tout Orléans. D'autres militants communistes : Joseph Loquet, Charles Debray, Raymond Lesimple participèrent à ces actions.
- **Bonnet Guy**, né en 1924, ouvrier à Fleury-les-Aubrais pour le compte de l'entreprise Thomson – Frigeco, s'engagea dans un maquis du Morvan et mourut en septembre 44.

- **Le Quellec Georges** né en 1916 à Fleury les Aubrais résistant à St Amand Montrond. Membre du groupe Combat, déporté en aout 44. Mort à Gusen le 22/02/1945.

- **Gaudry Emile**, cheminot, dirigeant communiste de Fleury-les-Aubrais et conseiller municipal en 1927. Au début de la guerre interné dans le Var. Mort à Auschwitz.

- **Maurice Langevin** (1893-1958), cheminot membre du réseau Buckmaster. Fondateur de la section Fleurysoise des Forces Françaises de l'intérieur, prend part à la libération de notre commune le 16/08/44.

À l'hôpital psychiatrique de Fleury-les-Aubrais, médecins, infirmiers et autres personnels ont protégé des juifs, internés à Beaune la Rolande et qui avaient pu être envoyés comme malades à l'hôpital. Abraham Zoltbroda a ainsi pu échapper aux camps de la mort.

Certainement d'autres résistants, d'autres actes de résistance sont inconnus. Lecteurs n'hésitez pas à nous les faire connaître par mail à : groupe.histoire@ville-fleurylesaubrais.fr.

tribunes

La tribune libre permet à toutes les tendances politiques dans le conseil municipal de s'exprimer à chaque numéro de Fleury Mag. Ce souci de démocratie implique la seule responsabilité des auteurs quant au contenu des articles présentés.

MAJORITÉ MUNICIPALE

Une ville plus juste, c'était notre promesse

Une ville plus juste c'est une ville attentive à tous, une ville inclusive. En matière d'accessibilité, la tâche est immense. Nous avons donc décidé de multiplier par 3 le budget consacré aux travaux d'accessibilité des équipements communaux, notamment pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap dans les équipements sportifs, dans les crèches ou dans les écoles. Ces travaux s'élèveront donc à 160 000 euros, soit le double du budget annuel le plus élevé lors du précédent mandat.

Une ville plus juste, c'est une ville qui repère les besoins de ses habitants pour adapter ses dispositifs, ses aides et son action. C'est la raison pour laquelle nous lançons une « Analyse des Besoins Sociaux », démarche obligatoire en début de chaque mandat depuis 2016, précédemment obligatoire chaque année, mais qui n'a jamais été conduite jusque-là dans notre ville.

Une ville plus juste, c'est une ville qui vient en aide, dans la limite de ses compétences légales, à celles et ceux qui sont sous une forme ou sous une autre, le plus violemment touchés par la pandémie et ses conséquences : une aide pour les plus vulnérables au virus tout d'abord, en portant un centre de vaccination depuis le mois de janvier, et un plan d'aide aux jeunes, aux étudiants notamment, qui se décline en aides financières mais également matérielles et psychologiques.

Une ville plus juste, c'est une ville qui prépare l'avenir en pensant la place que chacun pourra y trouver : investir dans les écoles, remettre (enfin !) le dossier de l'EHPAD sur les rails, relancer (enfin !) la reconstruction de la Maison pour Tous Jean Vilar.

Alors, certains vous diront peut-être que rien ne change, pourtant la Ville se réveille, jour après jour, d'un long sommeil dans laquelle elle a été laissée.

OPPOSITIONS

GROUPE «FLEURY VERS DEMAIN»

Anthony Domingues, Isabelle Muller, Rémi Silly, Maxime Viteur, Sandra Diniz Salgado, Elsa Douzon.

Mon ambition est la COMMUNICATION!

En mars dernier a été adopté le premier budget de la municipalité conduite par Carole Canette : l'occasion de mesurer l'action future de ceux qui souhaitent « Réveiller Fleury » à coup de « Plan d'Urgence » à hauteur d'un million d'euros en un an.

Cette alléchante promesse électorale est-elle tenue? Non! Car si des crédits ont été affectés à de nouvelles priorités, les jeux d'écriture budgétaire n'y changent rien : le compte n'y est pas! De plus, bon nombre d'engagements sont abandonnés. Arrêté anti-rodéo pour plus de sécurité? Aux oubliettes. Caméras mobiles contre les dépôts d'ordures sauvages? « C'est compliqué »! Médecins salariés? « Ce n'est pas si simple avec la COVID-19 », même si ailleurs c'est possible...

Cruel manque d'ambition! Hier dans l'opposition, Carole Canette aspirait à davantage d'investissements pour notre commune : ils seront en baisse sur le prochain exercice budgétaire... Allez comprendre. Elle défendait aussi l'idée que nous vivions dans une société « apaisée ». Dont acte!

Le budget 2021 voté est caractéristique de l'immobilisme de notre nouveau Maire et de son équipe, aveu public à l'appui : « On ne change rien mais ça change tout! », plaidait Madame le Maire lors du dernier Conseil Municipal...

Sur le fond, notons un exemple évocateur : celui de la baisse de 14 000 euros des crédits alloués à la programmation pour notre scène culturelle La Passerelle ; « des programmations un peu moins chères... ». Alors, si nous pouvons faire mieux à moins cher, pourquoi ne pas en profiter pour faire plus?

Nul n'est dupe, l'action attend!

Anthony Domingues pour le groupe municipal d'opposition «Fleury vers demain»

Contact : 06 78 41 57 65

GROUPE ÉCOLOGIE ET CITOYENNETÉ

Stéphane Kuzbyt, Christine Bour, Éric Blanchet.

Scènes de crime (?) et trahisons

Pour résoudre le problème envahissant des poubelles aux abords de certains quartiers, la Majorité n'a rien trouvé de mieux que de reprendre un dispositif inventé par la **Droite orléanaise** dénommé « **scène de crime** ». Le principe? Fouiller dans les poubelles des gens pour trouver des indices et envoyer des PV.

• Un constat partagé.

Des poubelles qui s'amoncellent, des encombrants : rien ne va plus aux abords de certains de nos quartiers. Tout le monde est d'accord à commencer par les habitants des quartiers concernés qui s'en désolent tous les jours. Constat partagé, par tous.

• Un diagnostic absent.

Le phénomène ne se produit pas partout. Seulement là où aucun gardien n'est présent pour gérer le quotidien et où les poubelles sont enterrées. A-t-on rencontré les habitants, les bailleurs? N'y aurait-il pas de nouveaux besoins de services publics pour les encombrants? Même les habitants les plus motivés pour trier les déchets baissent les bras... Il faut poser un diagnostic avant de taper sur les gens.

• Stigmatisation et trahison.

« *Il faut que les habitants comprennent* ». C'est ce que Madame le Maire explique sur le site de la ville. Alors, les poubelles, scènes de crime? **Non**. Juste un problème à résoudre. Avec les habitants, les bailleurs et les élus. Sans stigmatisation et en prenant le temps de l'échange et de la concertation, tellement nécessaires dans la période que nous traversons.

Fouiller les poubelles et l'intimité des plus modestes pour les « aligner » : c'est ça **les valeurs de Gauche** de la Majorité? Trahison. Nous, nous serons toujours dans la recherche de solutions durables **avec les habitants et en les respectant**.

Contact : groupe.ecolo.citoyen@gmail.com, 06-99-43-77-49.

Courrier : Groupe Écologie et citoyenneté-Stéphane Kuzbyt, Mairie, 7 place de la République 45400 Fleury-les-Aubrais.

numéros utiles



Mairie	02 38 71 93 93
Urbanisme et foncier	02 38 71 93 65 / 93 72
Centre communal d'action sociale	02 38 71 93 42
Enfance-Jeunesse	02 38 71 93 45
Police municipale	02 38 71 93 40
> Démarches administratives	02 38 71 93 33
Espace emploi formation	02 38 71 93 26
Service logement	02 38 71 93 42
Sports	02 38 71 93 48
Location des salles municipales	02 38 71 94 86
Centre culturel La Passerelle	02 38 83 09 51
Conservatoire	02 38 83 29 70
Bibliothèque Les Jacobins	02 38 83 31 20
Bibliothèque René-Guy-Cadou	02 38 71 93 64

ORLÉANS MÉTROPOLE - PÔLE NORD

> Voirie	02 38 71 93 84
> Propreté de l'espace public	02 38 71 93 66
> Eau	02 38 71 93 66

Des formulaires en ligne sont également disponibles sur le site internet de la ville : www.fleurylesaubrais.fr, rubrique Mairie > Services municipaux.





BUDGET PARTICIPATIF

DU **17 AVRIL AU 16 MAI** 2021

